

# Conditions générales d'abonnement

## Offre « C'MA Gestion Micro »

Applicables au 01/01/2022

### INFORMATIONS ESSENTIELLES

Bienvenue à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme ou dénommée Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme Puy-de-Dôme.

Vous vous apprêtez à choisir l'offre d'abonnement « C'MA Gestion Micro » de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme. Nous vous remercions de votre confiance. Afin de faciliter la lecture de votre contrat d'abonnement vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des points essentiels pour vous engager en toute sérénité.

#### OBJET DE L'ABONNEMENT « C'MA GESTION MICRO »

Il s'agit d'un abonnement mensuel payant au progiciel « C'MA Gestion Micro » en mode service hébergés (ci-après mode SaaS). C'est un service par lesquels le Prestataire donne accès à distance, via Internet, aux fonctionnalités du progiciel sur une plateforme d'exploitation mutualisée localisée dans l'Union Européenne (matériels, système d'exploitation et gestionnaire de base de données, Progiciel).

Le SaaS comprend la fourniture d'un droit d'utilisation au progiciel s'exerçant exclusivement à distance sur la plateforme d'exploitation ainsi qu'un service d'assistance à l'utilisation.

Le Prestataire fournit au Client une licence d'utilisation personnelle, non exclusive, non cessible et non transférable, qui débute à la date d'effet.

Le Client s'engage en conséquence à n'utiliser le progiciel que conformément à la documentation qui lui est associée et pour les seuls besoins de son activité propre.

Des prérequis techniques sont à respecter.

#### CIBLE CLIENT / UTILISATEUR

Cet outil est destiné aux micro-entrepreneurs dûment immatriculés en franchise en base de TVA (entreprise individuelle au régime micro fiscal et social). Pour les autres situations le progiciel n'est pas adapté.

#### LA DURÉE D'ENGAGEMENT

Le contrat prend effet à compter du jour d'enregistrement du contrat par la CMA63. Le délai d'enregistrement sera de 2 jours ouvrés maximum. Le contrat est établi pour une durée indéterminée sans période minimale d'engagement.

#### MODALITÉS FINANCIÈRES

L'accès au progiciel donne lieu au paiement d'un abonnement mensuel payable d'avance qui débute à compter de la date d'effet. Le tarif est de 10 € HT soit 12 € TTC, garanti pendant 12 mensualités à compter de la date d'effet.

Pour tout nouvel abonnement enregistré, sous condition que le Client n'en a pas déjà bénéficié, il profitera automatiquement de l'« Offre d'essai 1 an ». Cette offre permet au Client d'avoir sa première année d'abonnement offert par le Prestataire afin de lui permettre de découvrir le progiciel. Dès le treizième mois la facturation interviendra normalement.

#### INFORMATION SUR LE TARIF

Le tarif est voté par l'Assemblée Générale de la CRMA Auvergne-Rhône-Alpes. En cas de changement tarifaire, vous serez averti un mois avant la prise d'effet par tout moyen.

#### RÉSILIATION

Vous pouvez mettre fin à votre contrat en envoyant, au service abonnement, mentionné ci-dessous, une lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet avec un préavis d'un (1) mois après la date de la fin de la période d'abonnement au cours de laquelle le courrier de demande de résiliation a été envoyé (cachet de la poste faisant foi).

Exception de la période couverte par « l'Offre découverte » ou la résiliation se fait en remplissant le formulaire à l'adresse ci-dessous.

<https://www.cma-puydedome.fr/formulaire/resiliation-de-loption-cma-gestion-micro>

Aucun préavis n'est demandé tant que nous sommes dans la période couverte par « l'offre découverte ».

Toutes les informations utiles sont disponibles auprès du service abonnement.

#### FACTURE

Vous recevrez chaque mois, par mail, une facture pour la période d'abonnement en cours.

Vous réglerez les factures par prélèvement automatique ou par un des autres modes de paiement qui vous sont proposés par la CMA63.

#### SERVICE ABONNEMENT

Vous pouvez contacter le service abonnement par mail à [abonnement.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:abonnement.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr) ou par téléphone au 04.73.31.52.00 pendant les horaires d'ouverture ou par courrier à CMA63 – service abonnement – 17 boulevard Berthelot 63407 CHAMALIERES Cedex.

Les conditions générales d'abonnement au progiciel « C'MA Gestion Micro » sont disponibles sur le site [www.cma-puydedome.fr](http://www.cma-puydedome.fr)

# Conditions générales d'abonnement

## Offre « C'MA Gestion Micro »

Applicables au 01/01/2022

### Article 1 : DEFINITION

**Utilisateur ou Client :** Désigne l'entrepreneur immatriculé au régime de la micro-entreprise en franchise en base de TVA et titulaire d'un compte.

**Site Internet :** Ensemble de pages regroupant toutes les fonctions mises à disposition pour l'utilisateur et accessible depuis l'adresse internet <https://www.cmagestionmicro.com/> ;

**Hébergeur :** Un hébergeur web est une entité ayant pour vocation de mettre à disposition des internautes des sites web conçus grâce à l'utilisation de serveurs raccordés à des lignes internet.

**Progiciel ou outil :** applicatif généraliste aux multiples fonctions, composé d'un ensemble de programmes paramétrables et destiné à être utilisé par une large clientèle. Dans le cas présent il s'agit du progiciel « C'MA Gestion Micro » accessible sur le site [www.cmagestionmicro.com](http://www.cmagestionmicro.com)

**Responsive :** La notion de Responsive Web Design regroupe différents principes et technologies mais il indique globalement qu'un site est conçu pour s'adapter aux différentes tailles d'écran et aux différents terminaux permettant d'afficher le site (navigateur, tablette, mobile, télé connectée, ...).

**Franchise en base de TVA :** régime fiscal qui s'applique à toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année précédente ne dépasse pas certains seuils et exonère ces entreprises de la déclaration et du paiement de la TVA sur les prestations ou ventes qu'elles réalisent.

**HTTPS :** initiales d'HyperText Transfert Protocol Secure. Il s'agit d'un mode de sécurisation technique des données échangées entre le serveur visité et les utilisateurs ;

**RGPD :** Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données, est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel.

**SAAS :** Logiciel en tant que service. Modèle d'exploitation commerciale des logiciels dans lequel ceux-ci sont installés sur des serveurs distants plutôt que sur la machine de l'utilisateur

**Abonnement(s) :** désigne le service permettant de bénéficier d'un droit d'utilisation du progiciel [www.cmagestionmicro.com](http://www.cmagestionmicro.com) pour un utilisateur.

### Article 2 : OBJET DES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement au progiciel « C'MA Gestion Micro » ont pour objet de définir les modalités dans lesquelles la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme (dénommée le « Prestataire » ou « CM63 ») met à la disposition de l'entreprise cliente signataire (dénommée le « Client ») un droit d'utilisation et d'accès au progiciel « C'MA Gestion Micro ».

### Article 2.1. : Prérequis techniques

Pour utiliser le progiciel, le Client doit disposer :

- d'un ordinateur, d'un smartphone, d'une tablette ou de tout autre équipement lui permettant d'accéder à INTERNET,
- d'une connexion INTERNET sécurisée avec une bande passante descendante disponible suffisante,
- d'un navigateur Web récent Google Chrome de préférence. L'utilisateur devra avoir installé les dernières mises à jour de son navigateur internet de son choix.

L'utilisateur accepte d'être seul responsable de la mise en œuvre de ces exigences de fonctionnement, et de tout changement de celles-ci, des mises à jour, des frais applicables (y compris messages SMS et forfait de données) ainsi que des termes et conditions régissant le contrat conclu avec votre fournisseur d'appareil mobile et de services de télécommunication.

L'utilisateur devra veiller à désactiver les logiciels bloqueurs de publicité sur son navigateur internet (exemple : adblock). Cela peut être un frein au bon fonctionnement de l'outil.

### Article 2.2 : Cible Client/Utilisateur

Ce progiciel est à destination des entreprises :

- Immatriculées au Répertoire des Métiers. L'entreprise doit être en activité car un numéro SIRET doit être fourni.
- Et avoir optées pour le régime de la micro-entreprise **en franchise en base de TVA.**

En résumé cet outil est destiné aux micro-entrepreneurs artisanaux en franchise en base de TVA (entreprise individuelle au régime micro fiscal et social). Pour les autres situations le progiciel n'est pas adapté.

L'outil [www.cmagestionmicro.com](http://www.cmagestionmicro.com) pourra évoluer dans le temps pour proposer de nouveaux modules complémentaires à destination des utilisateurs actuels et/ou pour de nouvelle cible client.

### Article 2.3 : Accès au service en mode SaaS

L'accès au site sécurisé <https://www.cmagestionmicro.com> nécessite une connexion internet. L'outil est entièrement responsif. L'accès au service peut se faire à partir d'un ordinateur, d'un appareil mobile ou tablette compatible, muni d'un accès à internet, et, le cas échéant, par le biais de l'utilisation d'un logiciel.

Le mode SaaS comprend la fourniture d'un droit d'utilisation au progiciel s'exerçant exclusivement à distance sur la plateforme d'exploitation ainsi qu'un service d'assistance à l'utilisation.

Le Prestataire fournit au Client une licence d'utilisation personnelle, non exclusive, non cessible et non transférable, qui prend effet à une date définie (Article 3 et suivant).

# Conditions générales d'abonnement

## Offre « C'MA Gestion Micro »

Applicables au 01/01/2022

Le Client s'engage en conséquence à n'utiliser le progiciel que conformément à la documentation qui lui est associée et pour les seuls besoins de son activité propre.

La connexion en mode SaaS se fait au moyen d'Internet par la saisie d'un identifiant (log in) et mot de passe à l'URL communiquée (<https://www.cmagegestionmicro.com>), qui sont personnels à chaque utilisateur.

### Article 2.4 : Accès au service et disponibilité

Le mode SaaS est accessible de manière permanente (24h / 24), même lorsque le prestataire intervient pour des opérations de maintenance ou de sauvegarde sur les matériels et logiciels nécessaires au bon fonctionnement du mode SaaS.

Toutefois, en cas de problème majeur, le prestataire se réserve le droit à de courtes interruptions nécessaires à une prestation de maintenance, sans que cela donne lieu à compensation financière pour le Client.

### Article 2.5 : Hébergement et sauvegarde des données

Le service d'hébergement des serveurs est assuré par le prestataire français OVH dans un data center qui dispose des équipements suivants : salle blanche, thermo régulé, groupe électrogène, onduleur, accès fibre optique, pare-feu, sauvegardes automatiques toutes les 24 heures.

Nous vous invitons à prendre connaissance de cette entreprise française spécialisée dans le stockage OVH : <https://www.ovh.com/fr/apropos/datacentres.xml>

Une sauvegarde du site est effectuée toutes les 24h comme la sauvegarde complète du serveur (miroir via cluster).

## Article 3 : DURÉE ET DATE D'EFFET DU CONTRAT

### 3.1 La durée du contrat d'abonnement

Le contrat d'abonnement est conclu pour une durée indéterminée sans période minimale d'engagement.

Le Client a la faculté de résilier le contrat dans les cas et selon les formes prévues à l'article 10.

### 3.2. La date d'effet du contrat d'abonnement

Le contrat prend effet à compter du jour d'enregistrement du contrat par la CMA63. Le délai d'enregistrement sera de 2 jours ouvrés maximum.

L'enregistrement ne pourra se faire qu'au respect des conditions de l'article 9.

La CMA63 informera par tout moyen le Client de la date d'effet du contrat au regard des délais indiqués ci-dessus.

## Article 4 : CREATION DU COMPTE CLIENT

### 4.1. Identifiant du compte (log in)

Dès l'enregistrement du contrat d'abonnement (comme indiqué au 3.2) le Prestataire procédera à la création du compte individuel du Client à partir de l'adresse mail fournie. Cette adresse mail sera l'identifiant (log in) pour accéder au compte client sur [www.cmagegestionmicro.com](http://www.cmagegestionmicro.com).

### 4.2. Mot de Passe initial

Le prestataire définira le mot de passe initial à charge au Client de procéder au changement du mot de passe initial en cliquant

sur le bouton « mot de passe oublié » et avoir indiqué son identifiant (log in).

La CMA63 informera par tout moyen le Client de son identifiant (log in) et du mot de passe initial.

## Article 5 : MODALITÉS FINANCIÈRES

L'accès au progiciel donne lieu au paiement d'un abonnement mensuel payable d'avance qui prend effet à compter de la date indiquée à l'article 3.2.

### 5.1. Tarif

Le prix mensuel est de 10 € HT soit 12 € TTC.

Ce prix est garanti pendant 12 mensualités à compter de la date d'effet (article 3.2).

### 5.2 « Offre découverte »

Pour tout nouvel abonnement enregistré, sous condition que le Client n'en a pas déjà bénéficié, il profitera automatiquement de l'« Offre découverte ». Cette offre permet au Client d'avoir sa première année d'abonnement offerte par le Prestataire afin de lui permettre de découvrir le progiciel.

Dès le treizième mois la facturation interviendra au regard du tarif indiqué à l'article 5.1

### 5.3 Evolution tarifaire

Le prix de l'abonnement pourra être revu à chaque date anniversaire du contrat, qui correspond à la date d'effet du contrat, au regard des décisions prises par l'Assemblée Générale du Prestataire qui fixe la grille tarifaire applicable. Cette revalorisation s'appliquera automatiquement. Le Prestataire informera par tout moyen le Client un (1) mois avant la date d'effet du changement de prix.

## Article 6 : PAIEMENT

### 6.1 Facturation

Les sommes dues au titre du contrat font l'objet de factures mensuelles qui sont adressées au Client par mail ou par voie postale sur demande écrite expresse du Client.

Les factures feront apparaître le prix de l'abonnement.

La facturation s'effectuera par mois de date à date à compter de la date d'effet du contrat. (Exemple le contrat à une date d'effet au 10/10/N. La facturation du mois d'octobre N couvrira la période du 10/10/N au 09/11/N)

### 6.2 Conditions de paiement des factures

Les sommes facturées sont dues à la date d'établissement de la facture. Le non-respect de cette date donne lieu à l'application des mesures pour retard de paiement prévues à l'article 7. Le paiement s'effectue, au choix du Client, par prélèvement automatique, par chèque ou par virement ou par tout autre mode de paiement que lui propose la CMA63.

### 6.3 Prélèvement SEPA

Le prélèvement SEPA est un prélèvement libellé en euros par le Prestataire sur la base de l'autorisation préalable du débiteur, formalisée par un formulaire unique appelé « Mandat de prélèvement SEPA » mis à disposition par le Prestataire et complété et signé par le Débiteur dénommé aussi le Client.

# Conditions générales d'abonnement

## Offre « C'MA Gestion Micro »

Applicables au 01/01/2022

### Article 7 : CONSÉQUENCES DU DÉFAUT DE PAIEMENT DES FACTURES

Les sommes restantes dues à la CMA63 par le Client, après relance restée sans effet seront majorées d'intérêts de retard calculés à compter de la date de réception du courrier portant mise en demeure de payer sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € (article L. 441-6 du code de commerce).

Dans le cas où un titre de paiement émis au profit de la CMA63 ne serait pas honoré les frais divers liés à l'impayé seront facturés au Client (frais de rejet de chèque impayé ou de prélèvement automatique, ...).

### Article 8 : SUSPENSION DE L'ACCÈS AU SERVICE

En cas de non-paiement de l'abonnement ou de retard de paiement l'abonnement sera suspendu automatiquement à compter de la date d'envoi d'une relance d'impayé au Client et cela par tout moyen.

Le rétablissement au service ne pourra se faire que lorsque le Client aura régularisé l'intégralité des sommes dues et des frais annexes (article 7).

### Article 9 : DOCUMENTS À FOURNIR

Le contrat est conclu sous conditions de respecter les particularités indiquées au 2.1., au 2.2 et de fournir les documents suivants :

- La pièce nationale d'identité ou le passeport ou le titre de séjour en cours de validité du signataire du contrat.
- un extrait du Répertoire des Métiers 63 (datant de moins de trois (3) mois)
- le contrat d'abonnement en double exemplaires parafé et signé.
- Pour le prélèvement automatique, fournir un RIB et signer le mandat de prélèvement SEPA fourni par la CMA63 au nom correspondant au compte bancaire indiqué sur le RIB.

À défaut du respect des conditions ci-dessus le contrat ne peut être enregistré.

### Article 10 : FIN DE CONTRAT / RÉSILIATION / RADIATION

#### 10.1 Résiliation

Le Client peut résilier son contrat en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception au service abonnement de la CMA63.

La résiliation prendra effet avec un préavis d'un (1) mois après la date de la fin de la période d'abonnement au cours de laquelle le courrier de demande de résiliation a été envoyé (cachet de la poste faisant foi). Aucun prorata temporis n'est possible. Ce préavis d'un (1) mois est soumis à facturation dans les mêmes conditions tarifaires. (Exemple un contrat est souscrit avec une date d'effet au 10/10/N, pour lequel la demande de résiliation est envoyée le 19/10/N+1.

Ainsi le préavis débutera le 10/11/N+1 et le contrat d'abonnement sera résilié en date du 09/12/N+1)

Le Client pourra obtenir toutes les informations utiles sur cette résiliation auprès du service abonnement de la CMA63.

Le contrat peut être résilié par la CMA63 après en avoir avisé le Client par tout moyen mais sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnisation dans les cas suivants :

- Fausse déclaration du Client concernant le contrat d'abonnement
- Décès du Client : la CMA63 pourra résilier le contrat dès qu'elle en aura connaissance sauf si les ayants droits désirent le poursuivre. Ils sont alors engagés pour les sommes dues au titre du contrat jusqu'à sa résiliation
- Non-paiement par le Client des sommes dues à la CMA63 : après mise en demeure restée sans effet, la résiliation pourra intervenir au terme d'un délai minimum de cinq (5) jours.
- Transfert du Client sur un territoire hors de la compétence géographique de la CMA63.

#### 10.2 Résiliation de « Offre découverte »

Si vous décidez de ne pas devenir un utilisateur payant du progiciel « C'MA Gestion Micro » à l'expiration de la période couverte par l'offre découverte, vous devez mettre fin à votre « C'MA Gestion Micro » avant la fin de la période d'essai offerte. Pour cela il faudra se connecter sur l'adresse

<http://www.cma-puydedome.fr/formulaire/resiliation-cma-gestion-micro>

et remplir le formulaire de demande de résiliation.

Pas de préavis appliqué dans cette situation tant que nous sommes dans la période couverte par l'offre découverte.

#### 10.3 – Radiation de l'entreprise titulaire du contrat d'abonnement

En cas de radiation de l'entreprise du Répertoire des Métiers 63, le contrat d'abonnement est résilié. La date d'effet de la résiliation correspond à la date de la formalité de radiation validée au Répertoire des Métiers 63.

Les sommes dues correspondent à la période comprise entre la dernière facturation et la date de la formalité de radiation validée au Répertoire des Métiers 63.

Il n'y a pas dans ce cas de figure d'application du préavis d'un (1) mois.

### Article 11 : QUALITE DE SERVICE

Le Client est averti des aléas techniques inhérents à INTERNET, et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, le Prestataire ne sera pas tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements du service et ne garantit pas la continuité du service, ce que le Client reconnaît.

Aucun remboursement ne pourra être alors consenti pour la non-disponibilité du service sur ces périodes.

# Conditions générales d'abonnement

## Offre « C'MA Gestion Micro »

Applicables au 01/01/2022

Le Prestataire ne pourra être tenue responsable des difficultés d'accès au site, de la contamination par virus des données ou autres malwares, bogues, violation de mots de passe et autres dommages pouvant affecter l'ordinateur du Client. Le Client, en toute connaissance de cause, doit prendre toutes les précautions pour faire face à tous les risques liés à l'utilisation du réseau internet. La Prestataire n'est pas responsable des risques liés à l'interception de données par un tiers lors de l'utilisation du progiciel par le Client.

### Article 12 : REVERSIBILITE

A la fin du contrat de SaaS, pour quelque cause que ce soit, le Prestataire s'engage à restituer au choix du client, gratuitement à la première demande de celui-ci formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et dans un délai de 15 jours à la date de réception de cette demande, les données lui appartenant sous un format .pdf. Cette demande de restitution doit être faite dans les 90 jours maximum qui suivent la fin du contrat.

Le Client collaborera activement avec le Prestataire afin de faciliter la récupération des données.

### Article 13 : RÉCLAMATION

En cas de problème, une réclamation peut être déposée auprès du service abonnement à l'adresse [abonnement.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:abonnement.puydedome@cma-auvergnerhonealpes.fr) ou par courrier à Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Puy-de-Dôme – Service abonnement – 17 boulevard Berthelot 63407 CHAMALIERES Cedex.

### Article 14 : USAGE

Le contrat ouvre droit à une offre d'abonnement décrite à l'article 2 et suivants pour l'entreprise titulaire du contrat et représentée par le signataire du contrat. Le contrat est nominatif et ne peut être utilisé que par le Client signataire qui aura seul droit aux prestations couvertes par l'abonnement. Le contrat n'est pas cessible.

Tous les services, fonctionnalités de l'outil, infographie, marques, logos, vidéos, textes et tout autre contenu, sont protégés par les droits d'auteurs et la propriété intellectuelle. Leur utilisation ou reproduction sans accord express du Prestataire est strictement interdit sous peine de poursuite judiciaire.

### Article 15 : ÉVOLUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT ET DE L'OFFRE DE SERVICES

Le Prestataire se réserve le droit de modifier lesdites conditions générales d'abonnement. Cette modification entrera en vigueur dès la publication des nouvelles dispositions et la date sera mentionnée en en-tête des présentes après les termes « Applicables au ».

### Article 16 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

#### 16.1 Pour le suivi administratif et financier de l'abonnement

La CMA63 est considérée comme « responsable du traitement » des données à caractère personnel traitées dans le cadre des présentes conditions générales d'abonnement.

Un Délégué à la Protection des Données (DPO) est présent et vous pouvez le contacter à l'adresse

[dpo@crma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:dpo@crma-auvergnerhonealpes.fr)

Les finalités de recueil des données à caractère personnel du Client ont pour but la gestion administrative et comptable du dossier du Client.

Les destinataires des données à caractère personnel sont les collaborateurs de la CMA63 ayant capacité à faire souscrire l'abonnement et à le gérer.

Le traitement des données à caractère personnel fait l'objet d'un traitement informatique de la part de la CMA63 par le biais des progiciels CAP VALLEY, édité par la société Cis Valley et IDYLIS.COM édité par la société IDYLIS.COM filiale du groupe DIVALTO mais ne comprend pas de décisions automatisées.

Les données à caractère personnel seront en effet stockées sur Cap Valley et IDYLIS. La base juridique justifiant de la licéité du traitement est l'exécution contractuelle prévue à l'article 6.1.b et la mission d'intérêt public prévue à l'article 6.1.e du Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Les données à caractère personnel recueillies auprès du Client sont indispensables à l'exécution de l'objet de l'abonnement. Elles seront conservées jusqu'à trois (3) ans après la fin du contrat d'abonnement.

L'accès aux données à caractère recueillies est strictement limité aux collaborateurs de la CMA63, dûment habilités à les traiter eu égard à leurs fonctions au sein de la structure.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679 susvisé, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, un droit de déterminer le sort des données après la mort, de saisir l'autorité de contrôle compétente, de retirer son consentement à tout moment, un droit de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime.

Il peut exercer ces droits en s'adressant au Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus en joignant à sa demande un justificatif d'identité valide.

#### 16.2. Dans le cadre du progiciel « C'MA Gestion Micro »

Le Prestataire agit en qualité de sous-traitant des données du client.

Le Client est et demeure seul propriétaire et responsable de l'ensemble des données qu'il traite au moyen du SaaS.



Chambre  
de Métiers  
et de l'Artisanat

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PUY-DE-DÔME

# Conditions générales d'abonnement Offre « C'MA Gestion Micro »

Applicables au 01/01/2022

S'agissant des données à caractère personnel, le Client est seul responsable du traitement, Le Prestataire agissant comme sous-traitant. Le Client doit donc s'assurer de la loyauté et de la licéité de la collecte et du stockage de telles informations personnelles ainsi que de leur minimisation.

A l'expiration de la période licite de stockage des données personnelles, le Client s'engage à procéder ou faire procéder à leur effacement.

Le Prestataire agit en qualité de responsable de traitement des données du client

Le Prestataire agit en qualité de responsable de Traitement des données lorsqu'il collecte, utilise et conserve les Données à caractère personnelles du Client. Ce dernier est informé et accepte que Le Prestataire puisse être amené à collecter, utiliser et conserver ses Données Personnelles (nom, prénom, codes postaux, adresse mail, numéro de téléphone...), en vue d'effectuer des analyses statistiques et/ou dans le cadre de campagne marketing.

Le Client peut à tout moment demander de cesser l'utilisation de ses données personnelles en adressant sa demande par mail à l'adresse suivante : [dpo@crma-auvergnerhonealpes.fr](mailto:dpo@crma-auvergnerhonealpes.fr)

## **Article 17 : DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Les présentes conditions générales d'abonnement au progiciel « C'MA Gestion Micro» sont soumises à l'application du droit français. Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de leur interprétation ou application. Si elles n'y parviennent pas, elles soumettront le litige aux tribunaux compétents.

Le Client reconnaît expressément les avoir lues, comprises et acceptées.